



AVIS PUBLIC

DÉROGATION MINEURE

AVIS est donné par le soussigné, greffier de la Ville, que lors de la séance ordinaire du conseil municipal qui se tiendra le 13 mars 2018 à 20 h à la Jonction au 65, rue Boardman à Delson, le Conseil statuera sur la demande de dérogation mineure suivante :

Site visé par la demande : 191, rue Brossard (lot 3 131 847)

Nature et effets de la dérogation mineure :

Cette demande de dérogation mineure concerne l'agrandissement d'un bâtiment commercial existant situé dans la zone industrielle I-406 et vise à :

- Permettre que l'allée d'accès à double sens ait une largeur de 4,25 mètres, alors qu'en vertu du *Règlement de zonage n° 901*, la largeur minimale d'une allée d'accès à double sens est de 6,7 mètres;
- Permettre que l'entrée charretière à double sens ait une largeur de 6,12 mètres, alors qu'en vertu du *Règlement de zonage n° 901*, la largeur minimale d'une entrée charretière à double sens est de 6,7 mètres.

Lors de ladite séance du conseil municipal, tout intéressé pourra se faire entendre par le Conseil avant qu'il ne prenne sa décision relativement à cette demande.

Donné à Delson, ce 22 février 2018.

Antoine Banville
Directeur du Service des affaires juridiques et greffier